

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental – Soutien au dispositif DEMOS au titre de l'année 2019

Le dispositif DEMOS mis en place en 2017 pour une durée de 3 ans sur le territoire de Grand Châtellerault permet de toucher les publics éloignés de toute pratique artistique ou culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique. Ce dispositif constitue un projet culturel fédérateur entre toutes les communes composant la communauté d'agglomération en partenariat avec l'orchestre de chambre Nouvelle Aquitaine.

Les communes de Châtellerault, Naintré, Thuré associée à Scorbé-Clairvaux, Dangé-Saint-Romain et La Roche-Posay accueillent 7 groupes de 15 enfants chacun.

Au titre de l'action en direction des jeunes, dont l'objectif est aussi de créer une mixité sociale, Grand Châtellerault sollicite une subvention d'un montant de 5000€ au Conseil Départemental pour soutenir la poursuite du projet DEMOS, selon les dispositions du schéma départemental des enseignements artistiques.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de Grand Châtellerault,

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 mai 2019

n°10

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le financement du projet DEMOS sur le territoire,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.5/6574/5100 (Demos)

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER